



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Convention cadre triennale 2007 - 2009 entre la SDAT / le Grand Dijon / le Conseil Général / la Ville de Dijon / la Ville de Chenôve et l'État

La SDAT oeuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de l'agglomération en assurant des missions en direction des personnes les plus démunies dans des domaines aussi divers que l'accès à un logement décent, d'accès à la santé, d'accès à l'insertion sociale et professionnelle. Ces missions ont fait l'objet d'un soutien financier négocié annuellement de chacun des partenaires à la convention au titre du contrat de ville.

Eu égard à ces missions qui sont des missions d'intérêt général et de « service public », l'ensemble des partenaires avaient décidé d'engager dès 2005, une mission d'audit afin d'établir un état des lieux des actions menées mais aussi de dégager des perspectives d'évolution dans le cadre de la préparation notamment du contrat urbain de cohésion sociale.

Ainsi, il a été proposé de contractualiser avec la SDAT, au travers d'une convention triennale qui clarifie selon les actions, les objectifs à atteindre et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre. Il s'agit grâce à cette convention de donner de la lisibilité aux partenaires sur les actions conduites et de permettre à la SDAT de disposer de moyens financiers clairs et d'identifier chacun des financeurs.

Cette convention par son caractère pluriannuel offre une certaine pérennité aux actions, permet de répondre aux besoins des publics concernés sur l'agglomération.

Le Grand Dijon, pour sa part, apportera pour l'année 2007 165 000 €.

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** la convention triennale à intervenir avec la SDAT et d'apporter au titre de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, une participation de 165 000 € pour 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et à verser la participation ;
- **de prélever** les crédits retenus sur la dotation de 400 000 € affectés au contrat urbain de cohésion sociale pour 2007 dans le budget de l'exercice en cours.

Publié le - 2 JUIL 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL, 2007



Pour extrait conforme,
Le Président

Philippe Diéguez



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 20 JUN 2007

DIJON, le : 29 JUN 2007

S.D.A.T. PROPOSITIONS 2007

Depose le :

3 JUL. 2007

Préfecture de Côte-d'Or

ACOR
DIJON
GrésillesCENTRE DE
JOUR -
Ateliers
CulturelsINTER SOCIAL
ou ACOR
ChenoveAntenne
Médicale

EPI

Total par
FINANCEUR

Ville DIJON

162 000

50 000

120 000

26 000

358 000

CCAS DIJON

50 000

50 000

Ville CHENOVE

55 000

Conseil Général

58 000

61 000

91 000

262 000

CONSEIL Régional
(emploi tremplin)

80 000

80 000

Grand Dijon

103 000

15 000

165 000

Etat (droit commun)

50 000

28 000

128 000

Etat (CUCS)

83 000

25 000

153 000

CPAM

26 520

26 520

Prestation ANPE

3 000

3 000

Prestations Mission locale

10 000

10 000

Agefiph

24 000

24 000

Autres produits SDAT

27 380

81 700

113 080

TOTAL PAR ACTION

406 000

100 000

247 380

197 220

274 000

1 427 600

Dont FONDS VIE SOCIALE

70 000

20 000

90 000

BUDGET par ACTION

406 000

100 000

247 380

349 010

274 000

1 579 390

Déficit

151 790

Antenne Médicale

Équilibre à retravailler en cours d'année. La SDAT s'engage à assumer le déficit 2007.
Financement assuré à hauteur de seulement 197 220€ pour 2007 (sur 349 010€ de budget)